



Heritage pour la famille d un epoux decede

Par **lysi**, le **09/06/2015** à **14:56**

bonjour, voici ma question dans la famille de mon epoux il y a la mere 90 ans (veuve) et trois garçons dont un est décédé ,son epouse et sa fille ont -ils droit a une part d heritage de l argent quelle a en livret
cordialement

Par **domat**, le **09/06/2015** à **15:21**

bjr,
sont héritiers, à ce jour, de votre belle-mère, ses 2 enfants vivants et sa petite-fille qui vient en représentation de son père décédé.
la veuve de son fils n'est pas héritière.
mais il peut exister un testament.
cdt